

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

Décisions 2022.P38 à 2023.P 10

Novembre 2022 - février 2023

Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYDICAL
depuis le 19 novembre 2022

Comité syndical du 25 février 2023

2022.P 38	Marché « Espace Naturel Sensible de Combe Laval : étude des tufières », choix du prestataire.
2022.P 39	Avenant n°1 au marché « Création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand ».
2022.P 40	Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme (CDG26), pour une assistance retraite CNRACL prolongeant la durée de la convention
2023.P 01	Avenant financier pour l'année 2023 à la convention entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour le partage de la mission d'un technicien forêt.
2023.P 02	Avenant n°1 au marché « "A la croisée des chemins". Bilan et perspective d'une expérience de recherche-crédation menée par les PNR de la région Auvergne- Rhône-Alpes ».
2023.P 03	Contrat de cession avec la compagnie Dans Tes Rêves, pour la réalisation du spectacle « À l'école de l'alimentation (titre provisoire) ».
2023.P 04	Avenant n°1 à la convention 2022 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de huit interviews sur le thème "Le Gout du Vercors".
2023.P 05	Article « Boutique » du Parc du Vercors "Grottes et gouffres du Vercors- Inventaire spéléologique, Tome 1" : Tarif pour la diffusion.
2023.P 06	Avenant n°1 au marché « Évaluation environnementale du projet de charte du Parc du Vercors ».
2023.P 07	Résiliation du marché « Plan de paysage Raye et Monts du Matin ».
2023.P 08	Convention avec la Fédération des PNR relative à l'organisation d'un séminaire de restitution sur les zones pastorales et d'un colloque sur les forêts matures dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »
2023.P 09	Marché « Mission d'inventaire de citernes patrimoniales de stockage d'eau sur le Massif du Vercors », choix du prestataire.
2023.P 10	Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 25 février au 05 mars 2023.

Les décisions n° 2022.P 38 à 2023.P 10 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 25 février 2023. Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant : <https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Espace Naturel Sensible de Combe Laval : étude des tuffières », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 09 septembre 2022, pour trois lots intitulés : Lot 1 : étude de la bryoflore et de la flore vasculaire des tuffières ; Lot 2 : inventaire de l'odonatofaune des tuffières ; Lot 3 : analyse physico-chimique & géomorphologique des tuffières,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 20 candidats et que parmi eux, 1 seul a retourné sa proposition pour l'ensemble des lots avant la date limite du 29 septembre 2022,
- Considérant l'analyse de l'offre et la phase négociation qui en suivit en date du 05 octobre 2022, la proposition du candidat Institut de Formation de Recherche et d'Expertise en Milieux Souterrains (IFREEMIS), a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché en vue de « l'étude des tuffières à l'Espace Naturel Sensible de Combe Laval » avec l'Institut de Formation de Recherche et d'Expertise en Milieux Souterrains (IFREEMIS), boulevard de la Chaumette, BP 737, 07 000 PRIVAS, dont le montant total des trois lots s'élève à **10 858,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 17 novembre 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « Création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2022.P20 en date du 02 mai 2022, attribuant le marché relatif à la création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand à la société Delalune SARL/ Medialune pour le montant total de 8 379,17 € H.T.,
- Considérant que la fin de l'élaboration du scénario du film et des clips est intervenue après la période de naissances des chevaux et afin de laisser le temps au dérushage et au montage après les dernières prises de vue,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à la « création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand » avec la société **Delalune SARL/ Medialune**, 35 rue Marechal Joffre, 38600 FONTAINE, prolongeant la durée de marché de 7 mois et portant la date limite de fin de marché au 15 octobre 2023,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 décembre 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers**

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme (CDG26), pour une assistance retraite CNRACL prolongeant la durée de la convention

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 07 juin 2014 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidente,
- Vu la loi n° 209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Parc naturel régional du Vercors confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L),
- Vu la décision du Parc du Vercors 2020.P38 autorisant le président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme (CDG26), pour une assistance retraite CNRACL

et

- Considérant la fin de validité de ladite convention au 31 décembre 2022,
- Considérant l'avenant signé entre la Caisse des Dépôts et le CDG 26 prorogeant la convention du 01.01.2023 à la fin du trimestre civil,
- Considérant que la future convention devant lier la Caisse des Dépôts et le CDG 26 est en attente d'un nouvel accord pour l'organisation des années à venir,
- Considérant que dans cette attente, il importe de poursuivre la réalisation des missions proposées aux collectivités et établissements publics en matière de retraite,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de l'avenant à la convention avec le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme « CDG26 »** dont le siège est fixé à : 260, Allée du Toueur - Ile Girodet, BP 1112 – 26011 VALENCE Cedex :
 - prorogeant la convention conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 jusqu'à la parution de la nouvelle convention, et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature du présent avenant.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 26 décembre 2022

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 4.4 Fonction publique – Autres catégories de personnels

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant financier pour l'année 2023 à la convention entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour le partage de la mission d'un technicien forêt.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la convention de partenariat entre le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (C.R.P.F.) et le Parc Naturel Régional du Vercors (P.N.R.V.), prenant effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans, et pouvant être renouvelées une fois,

DECIDE

- de **SIGNER** l'avenant financier pour l'année 2023 à la convention du 11 décembre 2020 avec le C.R.P.F. d'Auvergne Rhône-Alpes, sis Maison de la Forêt et du Bois, 10 allée des Eaux et Forêts, 63370 LEMPDES, afin de prolonger la mise à disposition du technicien forêt pour une durée d'un an et de réactualiser le montant de la participation du P.N.R.V. à **24 000,00 € pour l'année 2023.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 06 janvier 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « “A la croisée des chemins”. Bilan et perspective d’une expérience de recherche-crédation menée par les PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l’assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l’article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2022.P02 en date du 05 janvier 2022, attribuant le marché relatif à « “A la croisée des chemins”. Bilan et perspective d’une expérience de recherche-crédation menée par les PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes » au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le montant total de 12 500,00 € H.T.,
- Considérant que la session de restitution de la création attendue par l’objet du présent marché a dû être décalée à la fin du premier semestre 2023 afin d’assurer sa viabilité et sa pertinence,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l’avenant n°1 au marché en vue du bilan et perspective d’une expérience de recherche-crédation menée par les PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes, intitulée “A la croisée des chemins” avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), 2 avenue Albert Einstein, B.P. 61335, 69609 VILLEURBANNE CEDEX (Siège 3 rue Michel Ange, 75 016 PARIS), **prolongeant la durée de marché de 5 mois et portant la date limite de fin de marché au 30 juin 2023,**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n’implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 9 janvier 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Contrat de cession avec la compagnie Dans Tes Rêves, pour la réalisation du spectacle « À l'école de l'alimentation (titre provisoire) ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc du Vercors, dans le cadre des projets scolaires et de l'accompagnement du territoire à opérer sa transition alimentaire, un projet de sensibilisation scolaire est proposé aux écoles des trois EPCI situé dans le périmètre du GAL Leader Terres D'ECHO,
- Considérant que la Compagnie Dans Tes Rêves souhaite créer un spectacle artistique sur le thème de l'alimentation et que la Compagnie DTR garantit disposer du droit de représentation en France du spectacle pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des techniciens nécessaires à sa présentation au public,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature du contrat cession pour la réalisation du spectacle « À l'école de l'alimentation (titre provisoire) » avec **la compagnie Dans Tes Rêves**, 3 chemin du Calvaire 26 400 ALLEX, pour un montant de **4 500,00 € net de taxes**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 janvier 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 à la convention 2022 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors”.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2022.P14 en date du 1^{er} avril 2022, autorisant la signature de la convention de réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors” avec Radio Oxygène pour un montant de 2 960,00 € T.T.C.,
- Considérant la difficulté de réunir les protagonistes pour les interviews, à savoir duo agriculteur-restaurateur, ce qui a conduit à un décalage calendaire de la réalisation,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention de réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors” avec **Radio Oxygène**, sis La Fontaine – 38250 Corrençon en Vercors, prolongeant la durée de la convention de 6 mois et portant la date de fin de la convention au 30 juin 2023,
- de **CONSTATER** que cette modification n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 11 janvier 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Article « Boutique » du Parc du Vercors "Grottes et gouffres du Vercors-Inventaire spéléologique, Tome 1" : Tarif pour la diffusion.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
 - Vu la délibération du Bureau en date du 07 avril 2005 relative à la création d'une régie de recettes pour la boutique de la Maison du Parc du Vercors et modifiée par délibération 2018-B28 le 23 mai 2018
 - Vu l'acte constitutif de la régie de recette de la boutique du Parc du Vercors à Lans en Vercors en date du 15 octobre 2018,
- et**
- Considérant la demande du Comité départemental de spéléologie de l'Isère que l'ouvrage "Grottes et gouffres du Vercors-Inventaire spéléologique, Tome 1 Nord Vercors-première partie" soit disponible dans la boutique du Parc du Vercors pour la vente au public.

DÉCIDE

- de **FIXER** le prix de vente public de cet ouvrage à partir du 15 janvier 2023 selon le tableau suivant :

Ouvrages	Nature	Année d'édition	Prix client (TTC)
Grottes et gouffres du Vercors-Inventaire spéléologique, Tome 1 Nord Vercors-première partie Editeur : Comité départemental de spéléologie de l'Isère	Livre ISBN 978-2-902670-8-4-0	2022	35 euros

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 janvier 2023

Le Président,

Jacques ADENOT.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « Évaluation environnementale du projet de charte du Parc du Vercors ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2020.P37 en date du 30 septembre 2020, attribuant le marché intitulé « “Évaluation environnementale du projet de charte du Parc du Vercors » à la société ACER CAMPESTRE SARL pour le montant total de 15 205,00 € H.T.,
- Considérant que l'avis du Préfet de Région n'a été produit qu'en juillet 2022, entraînant un retard important dans la procédure ; et que l'enquête publique durant laquelle sera porté à la connaissance du public le rapport d'évaluation environnementale doit se dérouler en mars-avril 2023,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à l'évaluation environnementale du projet de charte du Parc du Vercors avec la société ACER CAMPESTRE SARL, 20 rue Pré Gaudry, 69 007 LYON, **prolongeant la durée de marché de 12 mois et portant la date limite de fin de marché au 09 décembre 2023,**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 janvier 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Résiliation du marché « Plan de paysage Raye et Monts du Matin ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision n°2022.P05 en date du 16 février 2022 attribuant le marché pour l'élaboration du Plan de paysage Raye et Monts du Matin pour le montant de **28 300,00 € H.T.** au groupement conjoint dont **CAP SERVICES (SA SCOP), Unité Alice Caron** a été désigné mandataire,
- Considérant l'inadéquation des travaux réalisés par le mandataire avec les besoins du commanditaire et les exigences de la méthode nationale relative aux plans de paysage, il convient de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour motifs d'intérêt général,

DÉCIDE

- de **SIGNER** la résiliation du marché relatif au marché pour l'élaboration du Plan de paysage Raye et Monts du Matin avec le groupement conjoint dont le mandataire est **CAP SERVICES (SA SCOP), Unité Alice Caron**, sis 11 rue Duphot, 69 003 LYON pour motifs d'intérêt général avec date d'effet de prise en compte au 13 février 2023 et de procéder aux indemnités de résiliation de 5 % du montant HT des prestations non-effectuées.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 février 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec la Fédération des PNR relative à l'organisation d'un séminaire de restitution sur les zones pastorales et d'un colloque sur les forêts matures dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que la Fédération des PNR de France a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux et qu'elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international,
- Considérant que les PNR des Baronnies Provençales, Chartreuse, du Massif des Bauges, du Vercors et du Verdon portent ensemble le projet de coopération du Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes (POIA) « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention relative à l'organisation d'un séminaire de restitution sur les zones pastorales et d'un colloque sur les forêts matures dans le cadre du POIA « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » avec **l'association de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, sis 9 rue Cristiani, 75 018 PARIS, pour le montant plafonné à **25 042,03 € TTC.**, réparti comme suit :
 - **13 000,00 € T.T.C.** pour le séminaire de restitution relatif à la trame des zones pastorales, porté financièrement intégralement par le **PNR du Vercors**,
 - **12 042,03 € T.T.C.** pour le colloque scientifique sur les forêts matures, prenant en compte le pourcentage de facturation suivant par PNR : 4,1521% pour les PNR du Massif des Bauges, de Chartreuse et du Verdon ; 4,5012 % pour le PNR des Baronnies Provençales et **83,0425 % pour PNR du Vercors (soit maximum 10 000 € TTC).**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 février 2023

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Mission d'inventaire de citernes patrimoniales de stockage d'eau sur le Massif du Vercors », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégales et du Parc du Vercors en date du 20 décembre 2022,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 11 candidats et que parmi eux, 2 ont retourné leur proposition avant la date limite du 12 janvier 2023,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat CONSULTERRE, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la mission d'inventaire de citernes patrimoniales de stockage d'eau sur le Massif du Vercors avec **CONSULTERRE**, 420 route du Sarret, 26 190 SAINT-THOMAS-EN-ROYANS, dont le montant total s'élève à **15 950,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 08 février 2023,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 25 février au 05 mars 2023.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'engagement pris par le Président et l'équipe exécutive de poursuivre la présence du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris pour la durée de leur mandat,

DÉCIDE

- de **SIGNER** une convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR), dont le siège est situé à la Maison de l'Agriculture, 52 avenue des Îles, B.P. 9016, 74990 Annecy Cedex 9 pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris qui se tient du 25 février au 05 mars 2023, engageant le Parc du Vercors au reversement de sa quote-part d'un montant de **12 500 euros TTC maximum**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 08 février 2023.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#